

Règles de vie

Adhérer à une association, c'est adopter des règles de vie qui en faciliteront le bon fonctionnement.

L'association Seys'Arts est gérée par un bureau constitué de bénévoles.

- Les professeurs transmettent les techniques.
- Pour toute question relative au fonctionnement de l'association, adressez-vous aux membres du bureau ou à leurs représentants au sein des cours (coordonnées affichées dans la salle).

Nous sommes très nombreux à utiliser la salle de cours chaque semaine. De plus, nous partageons la salle avec d'autres associations. Pour le plaisir de tous, aidez-nous individuellement à la maintenir en bon état !

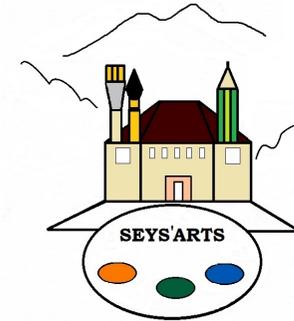
Dans le local, vous trouverez des accessoires pour pratiquer votre activité (chevalets, pots, journaux...) : il faut les nettoyer et les remettre en salle.

- Nous vous demandons d'apporter une nappe afin de protéger votre table de travail.
- Une cafetière et une bouilloire sont mises à disposition pour les moments de convivialité. Vous pouvez les utiliser. Pensez à bien les nettoyer et les ranger dans le local.

Vous souhaitez prendre contact avec le bureau de Seys'Arts	Vous souhaitez échanger avec d'autres via un groupe Facebook réservé aux Seys'Artistes	Toute la vie de Seys'Arts sur le site
		

Nous vous souhaitons une année riche de créations !
Le Bureau SEYS'ARTS

2024 - 2025



- ❖ AQUARELLE
- ❖ HUILE / ACRYLIQUE
- ❖ TECHNIQUES MIXTES
- ❖ DESSIN
- ❖ ATELIER LIBRE

Cours réguliers chaque semaine

Stages samedi, dimanche et en semaine

SEYS'ARTS
UAS 8 rue Joseph Moutin
38180 SEYSSINS
Web : [http : // www.seysarts.fr](http://www.seysarts.fr)
Courriel : infos@seysarts.fr

Seys'Arts, association loi 1901, propose deux types d'activités :

- Des cours hebdomadaires encadrés par des professeurs (2h30) hors vacances scolaires et en dehors des 3 semaines réservées aux stages dites semaines blanches.
- Des stages d'aquarelle le samedi, le dimanche et des stages portant sur diverses techniques, au cours de l'année, encadrés par des intervenants extérieurs.
 - Les stages du samedi et dimanche sont ouverts en priorité aux adhérents de Seys'Arts. Inscription à l'année pour 6 séances, ou ponctuellement dans la limite des places disponibles.
 - Les stages en semaine (3 semaines concernées) sont ouverts à tous les adhérents et extérieurs.
- Chaque année, lors de deux expositions, tous les adhérents sont invités à exposer à l'espace culturel Montrigaud à Seyssins.
- Un week-end est organisé chaque fin d'année pour réunir Seys'Artistes, professeurs, conjoints, amis dans un lieu agréable.

Les cours proposés

- Les cours ont lieu à Seyssins, à l'espace Schœlcher (face au Prisme).
- Pour les dates de cours, consulter le calendrier sur le site internet. Vous le trouverez également affiché dans la salle

AQUARELLE - Cours de 2h30 / 62,5 heures dans l'année		
• Van Thai	Lundi	09h15 à 11h45
• Solveig Mulligan	Lundi	18h00 à 20h30 *
• Mathilde Arragon	Mardi	14h30 à 17h00
• Martine Vernet	Mercredi	18h30 à 21h00
• Mino Stermann	Vendredi	14h00 à 16h30
• Catherine Rabatel	1 samedi sur 2, voir calendrier (37,5h)	09h00 à 11h30
DESSIN - Cours de 2h30 / 62,5 heures dans l'année		
• Van Thai / Solveig Mulligan	Jeudi	18h15 à 20h45
• Van Thai	Mardi	18h00 à 20h30 *
HUILE ET / OU ACRYLIQUE - Cours de 2h30 / 62,5 heures dans l'année		
• Hélène Roy	Lundi	14h00 à 16h30
• Jean Guerrero / Daniel Béranger	Mardi	09h00 à 11h30
• Van Thai	Mardi	18h00 à 20h30 *
• Sana Gouraud	Mercredi	09h00 à 11h30
TECHNIQUES MIXTES - Cours de 2h30 / 62,5 heures dans l'année		
• Solveig Mulligan	Lundi	18h00 à 20h30 *

ATELIER LIBRE non encadré

- | | | |
|----------------------------|----------|---------------|
| • « Atelier libre » adulte | Vendredi | 17h00 à 19h00 |
|----------------------------|----------|---------------|

Les stages proposés

AQUARELLE AUTONOME - Cours d'une journée, selon calendrier annuel

- | | | |
|-------------------------|----------|---------------|
| • 6 intervenants par an | Samedi | 09h00 à 17h00 |
| • 6 intervenants par an | Dimanche | 09h00 à 17h00 |

STAGE en cours d'année toutes techniques

- | | | |
|------------------|-------------------------|---------------|
| • sur 3 semaines | Défini en cours d'année | 09h00 à 17h00 |
|------------------|-------------------------|---------------|

* Deux cours ont des créneaux communs : repérés par un *

Conditions d'adhésion

- Les inscriptions aux cours sont prises pour l'année. Une séance d'essai est possible.
- Les inscriptions sont définitives à réception du bulletin d'adhésion et du règlement.
- Les tarifs sont pour l'année entière, il ne sera effectué aucun remboursement pour des cours manqués. Si inscription en cours d'année, contacter l'association par infos@seysarts.fr. Un calcul par trimestre vous sera donné, selon disponibilité.

Règlement des adhésions

Le règlement se fait par chèque au moment de l'inscription :

- Soit avec 1 chèque du montant total, encaissé en octobre.
- Soit avec 3 chèques encaissés fin octobre, fin janvier et fin mars.
- Dater les chèques au jour d'inscription, les libeller à l'ordre de SEYS'ARTS.
- Les justificatifs sur demande et les cartes d'adhérent sont remis en début d'année.

Tarifs des cours et stage

Tarifs adhésion comprise	Seyssins	Hors Seyssins
<i>Adhésion (déjà intégrée dans le tarif)</i>	15 €	20 €
• 1 cours (samedi matin) de 15 séances	159 € ou 59/50/50	164 € ou 64/50/50
• 1 cours de 25 séances	255 € ou 95/80/80	260 € ou 100/80/80
• stage : inscription annuelle pour 6	255 € ou 95/80/80	260 € ou 100/80/80
• stage : inscription pour 1	50€ si adhérent 65€ si extérieur	55 € si adhérent 70 € si extérieur

➔ Si vous êtes intéressé par plus d'un créneau, le tarif des cours est dégressif. Voir le tableau affiché en salle ou contacter infos@seysarts.fr